

Rapport N° 212 sur l'élection du préfet de la Glâne

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion M1092.10 Daniel Gander/Pierre-André Page

(modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques)¹

Prise en considération

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Suite à la réponse du Conseil d'Etat, qui relève que notre proposition contient certaines incohérences et malgré la grande attente des institutions et des milieux défendant les intérêts des personnes âgées, nous avons décidé de retirer notre motion. Cependant, nous n'abandonnons pas définitivement nos objectifs car nous reviendrons ultérieurement avec une nouvelle proposition.

Je vous remercie de votre attention.

- La motion est retirée.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Elections (Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un-e membre de la Commission des affaires extérieures, en remplacement de M. Michel Buchmann, démissionnaire.

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 25; nuls: 2; valables: 60; majorité absolue: 31.

Est élue pour la fin de la législature en cours *M^{me} Parisima Vez*, à Attalens, par 54 voix.

A obtenu 2 voix M. Patrice Jordan.

Ont obtenu 1 voix M^{mes} et MM. Nicolas Lauper, Christine Buillard, Yves Menoud et Raoul Girard.

- La séance est levée à 11 h 45.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*

¹ Déposée et développée le 22 mars 2010, *BGC* mars p. 357; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, *BGC* novembre p. 2101.